

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 1^{er} octobre 2025

DEL20251001_096

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle polyvalente, à LA MURAZ, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 septembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 2

Absents excusés avec procuration : André PUGIN a donné pouvoir à Virginie JACQUEMOUD ; Billy MARQUET a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL ;

Absents excusés : Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI, Valérie VACHOUX, Denise GERELLI-FORT ;

Absents : Anne-Marie LALLIARD, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

DEL20251001_096 - Acquisition d'un camion de collecte polyvalent d'un PTAC de 32 tonnes

Rapporteur : Madame la 4^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources, Madame Régine MAYORAZ

ANNEXE 3

VU le CGCT et notamment son article L1414-1 ;

VU le code de la commande publique, et ses articles L2123-1 et R2123-1 1°, relatifs aux consultations en procédure adaptée ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL 20241002_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024 et notamment sa compétence déchets ménagers (8.5)

VU le devis N° 40649019 de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) ;

CONSIDÉRANT que la collectivité est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers ;

CONSIDÉRANT que, pour mener à bien sa compétence de collecte, elle doit se doter d'un véhicule polyvalent équipé d'une grue, en remplacement du véhicule IVECO immatriculé 2104 WS 74 mis en service le 9 avril 2001 trop vétuste pour assurer cette mission ;

CONSIDÉRANT que le type de véhicule souhaité est référencé sur la plateforme de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) ;

CONSIDÉRANT que l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) est une centrale d'achat soumise au Code des marchés publics pour toutes ses procédures ;

CONSIDÉRANT que la collectivité peut s'affranchir de toute mise en concurrence et publicité préalable du fait d'avoir recours à cette centrale d'achat ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, relatives à l'activité de la Collectivité en 2024, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis N°40649019 pour un montant de 500 191,66 € HT, soit 599 999,99 € TTC pour l'acquisition de ce véhicule ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer ledit marché selon les modalités ci-avant présentées et tous les documents afférents ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération ;
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2025, chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 215731 « Matériel roulant ».

La Secrétaire de séance
Nadine PERINET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 08/10/2025
Publié, le 08/10/2025